

groupe de fabricants que ce soit. Je ne suis pas chargé de défendre les fabricants de textile dont a parlé le député de Rosetown-Biggarr. Mais nous devons décider, et décider bientôt, si le Canada doit avoir une industrie textile. Si nous convenons qu'il doit en avoir une, faisons preuve de sens pratique en adoptant un programme qui réponde à la conjoncture.

J'appuie le principe dont s'inspire le projet de loi. Cependant, quand celui-ci sera soumis au comité, je serai le premier, si l'on ne me devance pas, à proposer qu'on y apporte certains amendements, car j'estime qu'on devrait en élargir les cadres pour y inclure d'autres secteurs de notre économie dont il faut que nous nous occupions.

M. A. W. Stuart (Charlotte): En prenant la parole pour formuler quelques observations au sujet de ce projet de loi, je veux dire pour commencer que, dans ma propre circonscription, il y a une branche excellente de l'industrie textile; je suis d'accord avec la presque totalité de ce qu'a dit mon collègue de Rosetown-Biggarr (M. Coldwell). L'industrie que nous avons là-bas est essentielle à l'économie du comté de Charlotte étant donné qu'il y a peu d'industrie dans cette région. Quant au dumping, les industriels jouissent sans doute de ma sympathie et de mon appui, mais il y a certaines choses que j'aimerais voir élucider.

Les gens de cette industrie à qui j'en ai causé parlent bien de dumping, mais le terme n'a jamais été défini de manière satisfaisante. On me dit que les textiles fabriqués aux États-Unis et vendus aux détaillants s'écoulent à ce que les Canadiens estiment être une juste valeur marchande. Nous devons reconnaître qu'aux États-Unis les salaires égalent ou dépassent les salaires canadiens. Si ces étoffes que vendent aux détaillants des États-Unis les industriels du textile s'écoulent à des prix raisonnables, pourquoi les prix de détail sont-ils chez nous de 30 à 50 p. 100 plus élevés que chez nos voisins du Sud? Voilà une des choses qu'on ne m'a jamais expliquées.

Étant donné que ces ventes s'effectuent aux États-Unis à des prix fondés sur une juste valeur marchande, quelle importance convient-il d'accorder aux accusations formulées contre les détaillants de ce pays? Voilà ce que j'aimerais pouvoir comprendre; n'oublions pas qu'une branche de l'industrie textile se trouve dans mon propre comté. Mais j'estime que les consommateurs ont droit à une certaine considération.

Je formulerai maintenant une affirmation dont j'ai pu constater l'exactitude. Nous avons, dans notre pays, un règlement doua-

[M. Low.]

nier, qui permet à un citoyen canadien de traverser la frontière des États-Unis, d'y rester 48 heures, puis d'y faire des achats et de les rapporter en franchise. J'aurai même l'audace de dire que les deux tiers des personnes qui s'occupent de l'industrie textile et qui profitent de cette période de 48 heures au delà de la frontière, rapportent les produits mêmes qu'ils fabriquent au Canada. Je sais que les choses se passent ainsi où j'habite. Quand ma femme traverse la frontière pour aller à Bangor, dans le Maine, ou un autre endroit limitrophe, et qu'elle y reste 48 heures, je sais ce qu'elle en rapporte: des textiles.

Ce soir, le député de Rosetown-Biggarr a mentionné les draps et taies d'oreillers. Les chiffres qu'il a consignés au compte rendu ce soir sont exacts. Il ne peut y avoir aucun doute là-dessus. Il est possible d'acheter, de l'autre côté de la frontière, des draps et des taies d'oreillers pour la moitié environ de ce que nous sommes obligés de les payer au Canada.

Je me demande comment définir équitablement le terme "dumping". C'est mon principal souci. Car j'estime, je le répète, que les consommateurs de notre pays ont droit à quelque considération. Je citerai un exemple, tiré de ma propre expérience. Pendant de longues années, je me suis occupé de l'industrie de la pêche; on y employait des tonnes et des tonnes de broches et de clous pour construire des bordigues à sardines. Ces marchandises destinées à la pêche entraient en franchise des États-Unis. Je pouvais aller à Eastport (Maine), de l'autre côté de la frontière, près de chez moi, et y acheter des gros clous et des clous ordinaires comme en fabrique James Pender, de Saint-Jean (N.-B.), mais moyennant un prix de 25 à 30 p. 100 moins élevé que chez moi. On m'a dit que le marché américain était inondé de ces sortes de clous; mais on ne m'a jamais convaincu de la véracité de cette histoire. Je pense que les gens de chez nous devaient payer 25 p. 100 trop cher et j'ai continué à croire cela.

Le député d'Eglinton (M. Fleming) a dit, ce soir, que le Gouvernement était au courant de cette situation depuis vingt et un mois (je crois que c'est cela), mais qu'il n'a rien fait. Je me demande si le député d'Eglinton a la moindre idée de l'exploitation dont se sont rendus coupables au Canada les fabricants de caoutchouc, d'acier et de câbles, et d'autres. Je ne l'ai jamais entendu appeler l'attention du Gouvernement là-dessus depuis huit ou neuf ans que je siège en cette enceinte. J'ai mentionné la question à diverses reprises, parce que je croyais qu'il y avait là un monopole; j'étais sûr qu'il y avait un monopole et